



Relations familiales entre brésilienne et français

Par Visiteur

Mon fil Français vit actuellement avec une Brésilienne sur le sol Brésilien. Il est né 3 enfants (2ans et demi et des jumelles de 1an et demi)de cette union libre qui ont été reconnus par les deux parents. Les 3 enfants sont égaleùent déclarés à Nantes.

Malheureusement, la mésentente entre eux a précipité leur séparation. Dans ce cas très précis quel est le droit du papa Français qui pense revenir en France. Quel sera son droit pour voir ses enfants. A -til le droit de demander la garde des enfants car la mère n'a aucun revenu et est entièrement dépendante du papa.

Merci de me répondre.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait la situation mais le mieux pour votre fils est de saisir le juge brésilien afin de demander la garde des enfants.

Par ailleurs, il faudra bien qu'il sollicite l'autorisation de pouvoir les emmener en France sans quoi il pourrait être poursuivi pour enlèvement d'enfant.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement